

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Jeudi 3 février 2022
9 (*L'audience est ouverte en public à 11 h 34*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:34:05] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-1416
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:34:33] Bonjour à tous.
17 Bonjour à vous, Monsieur le témoin.
18 Madame la greffière, veuillez appeler l'affaire, s'il vous plaît.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE : [11:34:38] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les juges.
20 Il s'agit de la situation en République centrafricaine II, en l'affaire *Le Procureur c.*
21 *Alfred Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
22 Nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:34:54] Merci.
24 Je demande aux équipes de bien vouloir se présenter.
25 Monsieur Leddy, pour l'Accusation. Veuillez commencer.
26 M. LEDDY (interprétation) : [11:35:01] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les
27 juges.
28 Nicholas Leddy, je représente l'Accusation ce matin. Je suis accompagné de Kweku

1 Vanderpuye, Pierre Belbenoit Avich et Yassin Mostfa.
2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (INTERPRÉTATION) : [11:35:12] Je vous
3 remercie.
4 Les représentants légaux des victimes. Maître Douzima.
5 M^{me} DOUZIMA-LAWSON : [11:35:19] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
6 Messieurs de la Cour.
7 Les représentants des victimes des autres crimes sont représentés ici par moi-même,
8 Maître Douzima, et M^e Paolina Massidda. Merci.
9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:35:38] Je vous remercie.
10 Maître Suprun ?
11 M. SUPRUN (interprétation) : [11:35:40] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
12 les juges.
13 Les anciens enfants soldats sont représentés aujourd'hui par Fiona Lau, juriste
14 associée, et moi-même, Dmytro Suprun, conseil au bureau du conseil public pour les
15 victimes. Merci.
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:35:55] La Défense, s'il vous
17 plaît.
18 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:35:57] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
19 Messieurs les juges. Bonjour à tous.
20 M. Yekatom, qui est présent dans le prétoire, est représenté ce matin par
21 M^{me} Laurence Hortas-Laberge, M^{me} Sabine Bayssat, M^{me} Daniela Mvougou et
22 moi-même, Mylène Dimitri.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:36:08] Merci.
24 Maître Knoops, enfin.
25 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:36:11] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
26 les juges. Bonjour à tous.
27 Je suis assisté aujourd'hui par M^{me} Sara Pedroso, Barbara Szmatura, Alexandre
28 Desevedavy. Merci.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:36:24] Je vous remercie.

2 Monsieur le témoin, bienvenue, tout d'abord. Est-ce que vous me comprenez,

3 Monsieur le témoin ?

4 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:36:59] Est-ce que vous me posez une question ? Je

5 vous demande si vous me posez une question.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:37:14] Oui, je m'adresse à

7 vous personnellement, Monsieur le témoin. Donc, je vous souhaite la bienvenue.

8 Bonjour à vous.

9 Je m'appelle Bertram Schmitt et je suis le juge Président chargé de cette affaire. Mes

10 deux collègues sont Péter Kovács et Chang-ho Chung — les deux juges à mes côtés.

11 Et je souhaite m'adresser à vous personnellement concernant votre déposition.

12 Est-ce que vous me comprenez ?

13 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:37:50] Oui, je comprends très bien ce qui est en

14 train de m'être dit en sango.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:38:03] Je vous remercie.

16 Monsieur le témoin, nous avons été informés des craintes que vous avez à témoigner

17 aujourd'hui. Nous, juges de cette Chambre, comprenons parfaitement ces craintes, et

18 c'est pourquoi nous avons mis en place des mesures qui ont pour but de vous

19 protéger, afin que le public ne sache pas qui vous êtes. Et nous espérons sincèrement

20 que cela vous permettra de surmonter vos craintes.

21 En outre, écoutez bien ce que je vais vous dire maintenant. La Cour a besoin de

22 personnes comme vous. La Cour a, en effet, besoin de témoins qui puissent venir

23 témoigner pour nous aider à comprendre ce qu'il s'est passé dans votre pays. Nous

24 avons besoin de témoins qui déposent et qui nous aident dans notre recherche de la

25 vérité. Nous pensons que la population centrafricaine a également le droit de

26 connaître cette vérité.

27 Donc, je vous invite à concevoir votre témoignage de la manière suivante.

28 Aujourd'hui, et peut-être demain, vous allez témoigner. Dites-nous la vérité sur ce

1 qui s'est passé, pour le bien de votre... de vos compatriotes aussi.

2 Est-ce que vous avez compris ce que je viens de vous dire, Monsieur le témoin ?

3 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:40:30] J'ai très bien compris.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:40:39] Monsieur le témoin,
5 est-ce que nous pouvons poursuivre, maintenant ?

6 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:40:55] J'ai une déclaration à faire. Si j'étais inquiet,
7 je n'allais pas me présenter ici.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:41:12] Un instant.

9 Donc, je crois comprendre que nous allons simplement poursuivre. Merci beaucoup.

10 Monsieur le témoin, en principe, vous devriez trouver devant vous une carte qui
11 contient l'engagement solennel de dire la vérité. Je vous demanderais d'avoir
12 l'amabilité de lire à voix haute cette carte, afin de prendre votre engagement
13 solennel.

14 Si vous n'avez pas de carte devant vous, j'aimerais qu'on m'informe de cela. Je
15 m'adresse maintenant à nos assistants qui sont sur le terrain. Sinon, je vais vous dire
16 ce que contient l'engagement solennel.

17 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:42:32] Je pense qu'avant de venir ici, j'étais...
18 quelque chose... quelque chose est arrivé depuis 10 heures. J'ai eu un choc et j'ai
19 perdu un œil, l'œil du côté gauche ; et avec l'autre œil, je ne peux pas bien voir. C'est
20 pourquoi je suis venu ici, pour vous expliquer ce qui m'est arrivé ce matin, aux
21 environs de 10 heures.

22 Est-ce que vous ne me comprenez pas ?

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:43:22] Est-ce que vous avez
24 toujours ce problème ? Nous vous comprenons parfaitement, nous avons bien
25 entendu ce que vous avez dit. Évidemment, nous allons nous occuper de cela. Mais
26 est-ce que vous avez encore de la difficulté à... à voir ? Est-ce que vous vous sentez
27 prêt à témoigner ?

28 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:43:47] Je répète que c'est depuis trois jours. J'ai

1 informé (Expurgé). Depuis trois jours, je ne dormais pas, je ne mangeais pas, à cause
2 de mon œil. C'est depuis trois jours que j'ai ce problème-là. C'est... Je ne peux pas
3 regarder avec l'œil, là. Si je ferme l'autre côté, je peux plus regarder. Je n'ai qu'une
4 voile blanche devant moi. Si je n'étais pas disposé à venir témoigner, je n'allais pas
5 me présenter ici. Mais quelque chose m'est arrivé. Je suis un être humain. Je suis ici.
6 On m'a donné du thé, que je n'ai pas pris, parce que je n'avais pas d'appétit. J'ai tout
7 expliqué à (Expurgé) ne voulait pas comprendre ce que je lui disais. Vous
8 voulez que je tombe raide mort ici ? Si j'avais une crise cardiaque... Si j'avais une
9 crise cardiaque, j'allais mourir, suite à la discussion que j'ai eue avec (Expurgé). Dieu
10 merci, je suis là devant vous et je vous dis ce qui s'est passé.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:45:12] Nous comprenons
12 cela, Monsieur le témoin. Nous allons passer à huis clos partiel, maintenant.

13 *(La greffière d'audience s'exécute)*

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 45)*

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:45:30] Nous sommes à huis clos partiel,
16 Monsieur le Président.

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (*L'audience est levée à 11 h 57*)